



Contrôle de ma voiture par un radar

Par Jeano

Bonjour

Ayant désirer passé ma voiture en voiture de collection (+ de 30 ans) j'en ai fait le demande auprès de l'ANTS, qui refuse ce transfert car j'aurai ""une amende""

Octobre 1966, il y à 16 ans

Je n'ai jamais reçu d'amende à mon domicile, ni de rappel, ni la visite d'un huissier

Question :

Est ce que mon amende serait annulée apres un certain nombre d'années ??

Cordialement

Jeano

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Il s'agit d'une inscription d'opposition au transfert de la carte grise pour PV impayé, se référer au point II de l'article R322-16 du code de la route.

Auriez vous changé d'adresse depuis ce temps ?

Quoi qu'il en soit, il faudra vous renseigner avec précision sur l'origine du ou des PV et le cas échéant solder cette dette avant de pouvoir modifier le certificat d'immatriculation ou vendre le véhicule.

Par Jeano

Bonjour

Merci pour m'avoir répondu, je suivrais vôt conseils

Enfin une réponse claire

Cordialement

Jean